



Maison en indivision quels sont mes droits s'il refuse de vendre

Par **dany10800**, le **26/05/2009** à **15:16**

Bonjour,

J'ai achete avec mon ami une maison en indivision en 2007 (moi pour 1/3 du prix de la maison)et lui la paye encore et ceci pendant encore plusieurs années

Maintenant mon ami et moi nous ne nous entendons plus

J'aimerais revendre la maison s'il n'accepte pas quels sont mes droits va t il est etre obligé de la vendre ? car nous nous separons ou peut il vivre dans cette maison tout le temps qu'il veut et continuer a payer tous les mois a la banque ce qu'il doit encore ?

Merci pour vos reponses

Dany

Par **Bertrand**, le **31/05/2009** à **00:38**

Bonsoir,

Nul n'est tenu de rester en indivision. Toutefois, si votre compagnon refuse de vendre le bien ou de racheter votre part, il faudra passer par une procédure judiciaire.

Cordialement,

Bertrand.